

**REÇU LE :**

**12 SEP. 2025**

**SGCD FOIX**

DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR FRANÇOIS PARSI

**LA PRESIDENTE DU SYNDICAT DES MONTAGNES DE L'ARIEGE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique,

**VU** les statuts du syndicat et notamment leur article 10,

**VU** le procès-verbal en date du 10 septembre 2025 constatant l'élection de Madame Christine TEQUI en qualité de Président Syndicat,

**VU** la délibération du Comité syndical du 10 septembre 2025 donnant délégation de compétence à la Présidente,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du Syndicat, à Monsieur François Parsi, chargé de la Direction du Syndicat, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- Les mandats et titres de recette, ainsi que les pièces comptables relatives à l'exécution du budget principal du Syndicat, des budgets annexes et des comptes hors budget,
- Les documents se rapportant à la gestion de la trésorerie et à la gestion de la dette dans la limite des décisions approuvées par le Comité syndical et le bureau,
- Les commandes, contrats, marchés et accords-cadres et conventions entrant dans le champ du code de la commande publique, commandes auprès de centrales d'achats et notifications de marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 € HT.
- Les actes relatifs à l'exécution des marchés, commandes et contrats mentionnés ci-dessus, et notamment les ordres de services.
- Les actes relatifs au recrutement, à la gestion (et notamment à la rémunération et au paiement des cotisations sociales) et à la sortie des personnels du syndicat.

**Article 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Foix, le 10 septembre 2025

La Présidente du Syndicat,

**Christine TEQUI**



**REÇU LE :**

**12 SEP. 2025**

**SGCD FOIX**